



COMMUNE DE ROUGIERS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Compte rendu du Conseil municipal

Présents : Patrice TONARELLI, Nathalie ROUX, Xavier HACHAIR, Arlette DEROSI, Laurent MARINO, Sandrine GERVASONI, Frédéric FENECH, Magali ZELLI, Baptiste GOUTAGNY, Annie DUBOS, Magali ZELLI, Fabien MACHERAS, Laura MARTINEZ, Patrice DE LA FARE, Nathalie RIVIERE, Christian REVEST, Noëlle VINCENT, Philippe CODOL

Excusés : Nelly URREA (Pouvoir à Fabien MACHERAS), Serge PECORARO (pouvoir à Xavier HACHAIR)

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Madame Nathalie ROUX est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si le compte-rendu du Conseil municipal du 7 septembre 2022 appelle des remarques et sans observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Afin que chaque conseiller dispose des éléments d'information qui concernent la commune, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de la délibération n°4036 du 22 octobre concernant ses délégations :

1) non-exercice du droit de préemption pour la vente de maisons :

- une située rue Larousse pour un montant de 344 000 €
- une située avenue Jean Moulin pour un montant de 305 000 €
- deux situées chemin des Vertus pour un montant de 380 000 € et 300 000 €

2) non-exercice du droit de préemption pour la vente de terrains :

- deux situés quartier Poulagnier pour des montants de 1 146 € et 5 000 €
- un situé quartier Pélisse pour un montant de 8 000 €
- un situé quartier Les Grandes Pièces pour un montant de 2 500 €
- un situé quartier Saint Jaume pour un montant de 135 000 €
- un situé quartier le Moulin pour un montant de 6 785 €
- deux situés quartier Maussan pour des montants de 4 964 € et 4 913 €
- un situé quartier les Fauvières pour un montant de 1 544 011 €

3) Décision n°2022-10-15 fixant le tarif de droit de place en matière de stationnement pour la réservation d'un emplacement non payant à 10 € par jour et par emplacement

4) Signature de plusieurs devis :

- de la société Reber pour l'élagage de 23 platanes pour un montant de 6 210,00 € HT
- de la société I-vision pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance pour un montant de 39 559,00 € HT

- pour la réfection des 3 appartements situés au-dessus de la crèche :

- lot Electricité : entreprise Pourrière pour un montant de 22 619,58 € HT
- lot Plomberie : entreprise Larose pour un montant de 10 135,00 € HT
- lot Menuiserie : entreprise Remi BTP pour un montant de 29 770,00 € HT
- lot Maçonnerie : entreprise Remi BTP pour un montant de 59 684,30 € HT
- lot Peinture : entreprise Gérolin pour un montant de 19 606,80 € HT

5) Mise à disposition du stade pour initiation des élèves de l'école élémentaire au rugby

1 - Convention avec la Société Coopérative Agricole Les Vignerons de la Sainte Baume en Provence pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance

Monsieur Hachair, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'extension du réseau de vidéo-surveillance, l'entrée Est de la commune sera dorénavant dotée de deux caméras. La façade de la cave coopérative est l'emplacement le plus adapté pour cette installation.

La Société Coopérative Agricole Les Vignerons de la Sainte Baume en Provence y étant favorable, Monsieur Hachair informe donc l'assemblée qu'il convient de signer une convention pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance sur la façade de la cave coopérative.

Monsieur Hachair donne lecture du projet de convention.

Monsieur le Maire précise que cette proposition a suscité une vive adhésion de l'établissement viticole.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir débattu, à l'unanimité (une abstention : Noëlle Vincent) autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Coopérative Agricole Les Vignerons de la Sainte Baume en Provence.

2- Prêt du tableau "Le martyr de Saint Sébastien" au musée des Beaux-Arts de Rouen

Madame Derossi, adjointe au Maire, expose à l'assemblée que la commune de Rougiers a été contactée par le musée des Beaux-Arts de Rouen pour le prêt du tableau " Le martyr de Saint Sébastien" de Louis Finson dans le cadre d'une exposition sur Le Caravage qui se tiendra du 27 octobre 2022 au 27 février 2023.

Madame la 1ère adjointe précise que tous les frais afférents au prêt (transport, assurance ...) seront à la charge du musée.

Où cet exposé, l'Assemblée décide à l'unanimité :

- d'approuver le prêt du tableau "Le martyr de Saint Sébastien" au musée des Beaux-Arts de Rouen
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

3 - Convention avec le Tennis Club Rougiérois pour la mise en place de publicité dans les enceintes sportives

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que l'association du Tennis Club Rougiérois souhaiterait apposer des banderoles publicitaires sur la clôture des courts de tennis afin d'obtenir de nouvelles sources de financement. Pour cela, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de signer une convention. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Où cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir débattu et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association du Tennis Club Rougiérois pour la mise en place de publicité dans les enceintes sportives.

4 - Demande subventions au Conseil Départemental – Programmation 2022

Madame Roux, 1ère adjointe, expose à l'assemblée que pour les projets suivants, il conviendrait de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental du Var :

- 1) Aménagement de l'Avenue de Marseille pour un montant HT de 301 407,00 €
- 2) Réhabilitation de la Salle des Fêtes (2ème tranche) pour un montant HT de 41 290,00 €

Elle explique que la première des deux subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental est destinée à « boucler » le plan de financement précédemment élaboré pour la réalisation des travaux de l'avenue de Marseille. Quant à la seconde subvention, elle complète celle obtenue en 2021 pour la rénovation de la Salle des fêtes. A la restauration de la cuisine et des WC, il convient en effet d'ajouter la réparation de la toiture dégradée à deux endroits et la rénovation de la grande salle (peinture murs et plafonds, changement de portes vitrées ...).

Où cet exposé l'Assemblée approuve à l'unanimité les projets et décide de solliciter auprès du Département la subvention la plus large possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des informations suivantes :

- Journée Nettoyage ce dimanche 30 octobre - Rendez-vous à 9h à l'Espace de loisirs de Camp Long
- Cérémonies du 11 Novembre, plusieurs rendez-vous : le 1^{er} novembre au cimetière, le 10 novembre, rassemblement avec les enfants de l'école élémentaire et le 11 novembre enfin, rassemblement à 10h45 devant la Mairie avec défilé et dépôt d'une gerbe à 11h au monument aux morts.
- Cérémonie des vœux le vendredi 27 janvier 2023 à 18h30

Monsieur Codol signale que le conteneur de collecte de cartouches usagées, installé ce jour par la société de chasse piste des Glacières, a déjà fait l'objet de plusieurs dépôts sauvages de sacs poubelles. Il précise qu'il trouve l'initiative très bonne mais il s'interroge sur la pertinence du lieu d'installation.

Monsieur le Maire répond que le lieu d'installation a été choisi par la société de chasse afin de répondre au mieux aux besoins de ses adhérents et permettre le succès de cette opération. Il précise toutefois qu'il contactera les responsables afin d'étudier s'il existe des emplacements alternatifs évitant ce type de problème.

Sans nouvelle question, Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et lève la séance à 19h54.

Madame la Secrétaire,



Monsieur le Maire,

